

GE_GERICHTE ACJC/235/2012 vom 23. Februar 2012

GE Cour de justice, 2012-02-23, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ACJC_235_2012

FR: GE_GERICHTE ACJC/235/2012 du 23 février 2012

IT: GE_GERICHTE ACJC/235/2012 del 23 febbraio 2012

Regeste

Résumé: Une décision statuant sur mesures superprovisionnelles en application de l'art. 265 al. 1 CPC n'est susceptible ni d'un recours cantonal, ni d'un recours auprès du Tribunal fédéral, que la mesure sollicitée soit accordée ou refusée.

Erwägungen

E. 24

septembre 2007 consid. 1.1, cet arrêt étant antérieur à l'entrée en vigueur du CPC et la question étant examinée à l'aune de la loi de procédure argovienne applicable à l'époque; Considérant que la Cour peut statuer sans autre instruction sur le recours, en application de l'art. 322 al. 1 in fine CPC; Considérant enfin que le recours étant déclaré irrecevable d'entrée de cause, la Cour renonce à la perception de frais judiciaires. * * * * *

- 3/3 -

C/1058/2012 PAR CES MOTIFS, La Chambre civile : Déclare irrecevable le recours interjeté par A_____ contre l'Ordonnance OTPI/95/2012 rendue le 2 février 2012 sur mesures superprovisionnelles par le Tribunal de première instance dans la cause C/1058/2012-11 SCC. Renonce à la perception de frais pour le traitement du recours. Siégeant : Madame Marguerite JACOT-DES-COMBES, présidente; Monsieur Pierre CURTIN et Madame Sylvie DROIN, juges; Madame Céline FERREIRA, greffière.

La présidente : Marguerite JACOT-DE-COMBES

La greffière : Céline FERREIRA

Indication des voies de recours :

Conformément aux art. 113 ss de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF: RS 173.110), le présent arrêt peut être porté dans les trente jours qui suivent sa notification avec expédition complète (art 100 al. 1 LTF) par devant le Tribunal fédéral par la voie du recours constitutionnel subsidiaire.

Le recours doit être adressé au Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.